

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 06 JUIN 2016 à 20 heures 30

L'an deux mil seize, le **LUNDI 06 JUIN**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ – François BERROU – Michel BOUILLON – Cécile CHEVREUIL-
Thérèse LETOURNEAU DORGERE – Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Lilian BEGUE –
Pierrette LEHAY – Stéphanie HERVAGAULT – Richard GAUTIER – Aurélie VULLO STIENNE - Jean-
Yves SALIOU - Françoise PIAU – Mickaël COLIBET

Absents excusés :

Michèle ROBERT ayant donné pouvoir à Gilbert FAUCHARD

Jean-Luc DELLIERE

Meggie GENDROT ayant donné pouvoir à Michel BOUILLON

Julie CHARPENTIER ayant donné pouvoir à François BERROU

Secrétaire : Richard GAUTIER

Convocation du 02 juin 2016

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du 9 mai 2016 est approuvé à l'unanimité

QUESTION 1 Délib 2016-06-46 Délib 2016-06-47 Délib 2016-06-48	COMPTE-RENDU COMMISSION ENFANCE JEUNESSE
--	---

1 - Bilan qualitatif et financier de « Bourgneuf-la Folie »

Thérèse LETOURNEAU DORGERE a présenté le bilan des activités et festivités de « Bourgneuf-la-Folie », Programme et participation sur la semaine **très satisfaisant** :

Public enfants, familles présents et satisfaits sur un grand nombre d'activités proposées avec toutefois une fréquentation moins importante qu'attendue sur le samedi.

Bonne implication des bénévoles (associatifs, parents, jeunes, élus) et de l'équipe du service animation

Bilan financier

DEPENSES			RECETTES		
	Réalisé	Prévisionnel		Réalisé	Prévisionnel
Achats	1 597.63	4 000.00	Participation familles	816.40	2 000.00
Intervenants-Assurances	8 860.69	10 000.00	Subventions	6 294.20	9 600.00
Autres services	537.12	800.00	Commune	7 824.04	6 700.00
Charges personnel	3 939.20	3 500.00			
Valorisation bénévolat	1 000.00	1 000.00	Valorisation bénévolat	1 000.00	1 000.00
TOTAL	15 934.64	19 300.00	TOTAL	15 934.64	19 300.00

2 - Portail Famille et gestion des services

Cette application permet de gérer des réservations et déclarations d'absences par internet via le site de la commune.

Le Conseil Municipal valide par 18 OUI,

La demande auprès des familles de s'inscrire via cette application à compter de la rentrée prochaine sur les services de la RESTAURANT SCOLAIRE, les TAP, et l'ALSH 4 -11 ans avec des dates butoir d'inscription par service :

Restaurant scolaire : le vendredi soir 23 h 59

Les TAP : une semaine avant la période

L'ALSH 4 – 11 ans ouvert toute l'année avec une fin d'inscription le vendredi soir précédent la semaine de vacances.

Les familles pourront modifier et compléter les informations sur leur fiche.

Les identifiants et mot de passe de connexion seront adressés par courrier postal.

3 - Tarifs rentrée 2016

Après présentation du coût des différents services et sur proposition de la commission « Enfance/Jeunesse » les tarifs à compter de la rentrée de septembre sont validés par le Conseil Municipal comme suivant :

PERISCOLAIRE et MERCREDI APRES MIDI : VOTE 18 OUI

PERISCOLAIRE	
Non Imposable matin ou soir	1.60 €
Imposable matin ou soir	1.70 €

MERCREDI APRES-MIDI	
Non Imposable mercredi après-midi	3.50 €
Imposable mercredi après-midi	3.60 €
Non imposable péri mercredi après-midi	1.60 €
Imposable péri mercredi après-midi	1.70 €

TAP (Temps d'Activités Périscolaires) : VOTE 17 OUI – 1 ABSTENTION

Forfait par mois par enfant sur 10 mois (septembre à juin)

TAP	
Non Imposable	4.85 €
Imposable	5.00 €

ACCUEIL LOISIRS PETITES VACANCES 4 – 11 ANS et 11 – 17 ans : VOTE 18 OUI

ALSH 4 – 11 ans	
Commune	½ journée
Non Imposable	3.50 €
Imposable	3.60 €

Hors Commune	½ journée
Non Imposable	5.50 €
Imposable	5.60 €

ALSH 11 -17 ans	
Commune	½ journée
Non Imposable	3.50 €
Imposable	3.60 €

Les autres tarifs du service animation 11 -17 ans restent inchangés.

LE RESTAURANT SCOLAIRE :

Tarifification : Vote 18 OUI

RESTAURANT SCOLAIRE	
Repas enfant, stagiaires, agents du restaurant	3.30 €
Repas Enseignants et autres agents	6.20 €

Pénalité : Vote 16 OUI – 2 CONTRE

Absence d'inscription ou désinscription après 9 heures sans motif le jour du repas **3.30 €**

4 - Présentation demande repas par Association « la Ritournelle »

L'Association « La Ritournelle » fournit les repas aux enfants qu'elle accueille. A défaut de pouvoir préparer sur place, ce sont des produits pasteurisés qui sont donnés aux 18 mois/4ans. Le produit n'est pas satisfaisant car non qualitatif. Elle sollicite la commune pour la préparation des repas pour les 18 mois/4 ans. Notre restaurant ne dispose pas de l'habilitation « Cuisine Centrale » mais une dérogation pourrait être sollicitée. La Ritournelle se chargeant d'investir dans des conteneurs.

Aussi sur proposition de la commission, le Conseil Municipal par 17 OUI et 1 ABSTENTION émet un avis favorable à la préparation de 6 à 8 repas par jour moyennant une facturation unitaire de 3.30 € égal au prix demandé à un enfant maternel à la cantine.

5 - Présentation coût élève Ecole Publique 2015 et forfait auprès de l'Ecole St Joseph et communes extérieures

Thérèse LETOURNEAU DORGERE présente le coût d'un élève à l'école publique à savoir :

Libellé	Dépenses 2013 142 élèves	Dépenses 2014 124 élèves	Dépenses 2015 112
Charges de fonctionnement	34 585,03	35 649,09	27 030,68
Charges de personnel	53 642,71	51 567,22	44 121,81
TOTAL CHARGES	88 227,74	87 216,31	71 152,49
Forfait	621,32	703,36	635,29
Renouvellement mobilier	2,44	2,62	3,08
TOTAL FORFAIT	623,76	705,98	638,37

Aussi, après avoir pris connaissance des chiffres, par un vote à main levée 18 OUI, le **Conseil Municipal, FIXE à 638.37 €** le forfait par élève maternelle et élémentaire à verser auprès de l'OGEC multiplié par le nombre d'élèves finançables ; effectifs précisés à l'article 3 et selon les modalités portées à la convention signée le 4 décembre 2015

FIXE à 638 € la participation à demander auprès des Communes extérieures pour l'accueil à l'Ecole Publique des enfants à la rentrée de septembre 2016. La différence de 0.37 € porte sur le prorata du nombre d'élèves pour le renouvellement du mobilier.

6 - Les activités d'été animation jeunesse

Les coûts des séjours sont présentés

Du samedi 9 au mercredi 13 juillet : SEJOUR PUY DE DOME à CHATEL GUYON

	PREVISIONNEL DEPENSES	PARTICIPATIO FAMILLES BOURGNEUF	PARTICIPATIO MILLES EXTERIEURES
16 JEUNES	585 €	Ni 190.00 €	Ni 225.00 €
20 JEUNES	555 €	Imp 196.00 €	Imp 232.00
COUT NET COMMUNE AVANT CEJ		Environ 375 €/jeune	

Le séjour prévu à 6 heures de trajet amène un coût pour la commune relativement élevé. A l'avenir, la distance devra être appréciée en fonction de la durée de l'activité. D'autre part, la présence significative de jeunes extérieurs à la commune mérite de se poser la question d'une organisation intercommunale pour certains séjours.

Par un vote 16 OUI et 2 ABSTENTIONS, le projet est validé en l'état avec toutefois une sollicitation d'aide auprès des communes de résidence (4 extérieurs).

Du samedi 16 au mercredi 27 juillet : GRENADE

	PARTICIPATION FAMILLES BOURGNEUF	PARTICIPATION FAMILLES EXTERIEURES
15 JEUNES-2 animateurs	Ni 170.00 € Imp 175.00	Ni 180.00 € Imp 185.00 €
Coût NET net commune	Environ 358 €/jeune	

Trajet A/R à Rennes par les parents –

Validation de la présentation financière par 17 OUI et 1 ABSTENTION

7 - Bibliothèque

Thérèse LETOURNEAU DORGERE informe l'assemblée de la réorganisation de la bibliothèque par un transfert d'une partie « prêt de livres » vers le foyer des jeunes.

Les commissions Enfance Jeunesse et Bâtiments se concerteront pour les travaux à engager.

Un projet de convention Communauté de Communes et Communes de Loiron est en cours d'étude. Il sera proposé à validation au 4^{ème} trimestre.

QUESTION 2 Délib 2016-06-49 Délib 2016-06-50	- VERSEMENT PARTICIPATION PAR JEUNE ECHANGE EUROPEEN - CDD Hébert FALCON SORIA - REGIE D'AVANCE SERVICE ANIMATION JEUNESSE
---	---

Après un rappel par Thérèse LETOURNEAU DORGERE, responsable de la commission Enfance/Jeunesse de l'accueil d'un groupe de jeunes espagnols en juillet 2014 dans le cadre d'un échange au titre du programme ERASMUS, elle précise qu'en juillet prochain ce sont 15 jeunes du Bourgneuf la Forêt et communes voisines qui partiront à GRENADE moyennant une participation de la commune de 150 € par jeune à verser auprès de l'organisme d'accueil LAS NINAS DEL TUL soit une somme totale de 2 250 €.

De plus, il est proposé le recrutement d'un traducteur franco/espagnol pour l'accompagnement de ce groupe en sus de l'animateur communal pour un temps de rémunération de 114 heures plus congés payés.

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à procéder au versement de la somme de 2 250 € auprès de LAS NINAS DEL TUL de Grenade au titre des frais d'accueil pour la période du 16 au 27 juillet 2016.

AUTORISE le Maire à procéder au recrutement d'un traducteur franco / espagnol et à signer un contrat de travail à durée déterminée sur juillet à raison de 114 heures plus congés payés,

Régie d'Avance :

Pour permettre le paiement de dépenses par carte bancaire et via internet, il est proposé au Conseil Municipal de prendre une nouvelle délibération de constitution de la régie d'avance ANIMATION à savoir :

Article 1 : institution d'une régie d'avances auprès du service « ANIMATION »

Article 2 : La régie est installée à la Mairie du Bourgneuf-la-Forêt

Article 3 : La régie paie des dépenses de fonctionnement du chapitre 011 et les jeunes au titre des opérations Argent de Poche à l'article 658

Article 4 : les dépenses désignées à l'article 3 sont payées en ESPECES, PAR CHEQUES ou CARTE BANCAIRE. Le paiement de dépenses via internet est autorisé.

Article 5 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 400 € par demande de fonds.

A titre exceptionnel et pour permettre le paiement de dépenses liées à des séjours camps, séjours à l'étranger, l'avance pourra être consentie à hauteur de 1 200 € sur la période du 1^{er} juillet au 31 juillet de l'année.

Article 6 : Le régisseur titulaire verse auprès du Comptable Public la totalité des pièces justificatives.

Article 7 : Le régisseur est désigné par le Maire.

Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

QUESTION 3	TERRAIN CONSORTS POTIN : Nouvelle proposition de vente
-------------------	---

Monsieur le Maire expose la nouvelle proposition transmise par l'Office Notarial DARPIN de vente du terrain situé en 1 AUH des consorts POTIN :

Une surface de 17 324 m² et une allée de 10 m de large adossée à l'arrière de 3 lots du lotissement de la Maltonnière pour un montant de 64 000 € plus frais de négociation de 3 293 €

Le Conseil Municipal après débat, par 18 OUI

Considérant que,

- le classement en site classé de près 50 % des 17 000 m² apporte des contraintes supplémentaires lors de l'aménagement et la construction de ces terrains,

- la commune souhaite acquérir l'ensemble des surfaces non bâties laissant toutefois une parcelle d'environ 3 300 m² autour de la maison
VALIDE par 18 OUI une proposition d'achat de la totalité du non bâti soit environ 20 000 m² au prix de 64 000 € frais de négociation en sus.

QUESTION 4	PROJET PLACE DU VIEUX MARCHÉ
-------------------	-------------------------------------

Monsieur le Maire expose que Monsieur Bernard BRUAND n'a pas donné pour l'instant de réponse positive à la commune pour solliciter auprès du Service des Domaines une estimation de la propriété « Hôtel du Commerce » Place du Vieux Marché.

D'autres propriétés à ce carrefour sont en cours ou en vente et il est proposé de s'interroger sur leur acquisition pour un projet de bibliothèque/médiathèque et accueil péri et extrascolaire.

Pour deux des 4 propriétés les déclarations au titre du Droit de Préemption Urbain sont arrivées très récemment et la commune dispose de deux mois pour se prononcer ou pas sur son intention d'acquisition.

Il est précisé qu'une estimation des Domaines portant sur les 4 propriétés est en cours.

Ces sites présentent des atouts : situation, proximité et connexion avec le parking du Clos du Haras mais aussi des contraintes liées à la topographie (forte déclivité) et à la multiplicité du bâti existant.

Il y a lieu également de penser aux besoins : 1 000 m² cadastrés, est-ce suffisant ? Quels vont être les besoins de regroupement de services à envisager à moyen et plus long terme ?

Aussi sur proposition du Maire, le Conseil Municipal par un vote à 18 OUI est favorable à ce que soit passé un contrat avec le Cabinet JAOUEN & RAIMBAULT de Port-Brillet pour une mission de faisabilité.

Monsieur le Maire a pouvoir pour négocier au mieux et signer le contrat d'honoraires correspondant.

QUESTION 5 Délib 2016-06-51	SIGNATURE ACTE CONSTITUTIF DE SERVITUDE ENTRE ERDF et la COMMUNE
--	---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'autorisation donnée par convention à ERDF pour le passage d'un câble HTA souterrain sur les parcelles A 2460 et A 2461 à l'intérieur du lotissement d'habitations de « La Beulotière ».

Après exposé, le Conseil Municipal unanime,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié constitutif de servitude entre ERDF et la Commune du Bourgneuf-la-Forêt.

QUESTION 6 Délib 2016-06-52	AVENANTS AUX MARCHES TRAVAUX WC PUBLICS
--	--

Roland PAQUET, responsable commission BATIMENTS rappelle la décision par le Conseil Municipal de travaux de mise en accessibilité d'ERP.

Il précise que des travaux complémentaires ont été réalisés dans les WC publics à savoir :

LOT ELECTRICITE – GAUTIER CONCEPT: la mise en conformité de l'alimentation électrique des WC publics à partir du compteur de la salle Saint-Martin et non de l'éclairage public

Coût supplémentaire 281.00 € HT (337.20 € TTC)

portant le montant du marché initial de 1 080.40 € HT à 1 361.40 € HT

LOT PLOMBERIE – GAUTIER CONCEPT : La fourniture et pose d'une vanne pour le tuyau d'arrosage et fourniture-pose d'un miroir

pour un montant de 107.00 € HT (128.40 € TTC)

portant le montant du marché initial de 2 762.00 € HT à 2 869 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants ci-dessus.

QUESTION 7

DECISION ACQUISITION DE MATERIEL

Cécile CHEVREUIL, responsable de la commission « AMENAGEMENT – EQUIPEMENT – MATERIELS » présente les devis pour :

-une cellule de refroidissement au restaurant scolaire auprès de ALLIANCE FROID pour 2 819.50 € TTC
Le devis de la société CONTY pour la fourniture d'un ordinateur portable à destination de la bibliothèque pour 752.40 € TTC.

Par un vote à mains levées 18 OUI, le Conseil Municipal valide ces acquisitions

QUESTIONS DIVERSES

Modificatif 3 lotissement de la Beulotière :

La rencontre au STAP avec Monsieur MARTIN , Mesdames LAFERTE et DEBOOS semble relativement constructive dans le sens où la sectorisation et le toit deux pentes ne seraient plus imposés à partir du moment où il est présenté un aménagement du lotissement avec une harmonie dans les l'architecture des constructions sur les différents lots. Reste à traduire sur document.

En concertation, il a été convenu que Madame LAFERTÉ se chargerait de traduire les demandes du STAP (Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine), Mme DEBOOS se limitant sans prestation supplémentaire à ajuster le texte du règlement.

Un nouveau contrat sera à passer avec Madame LAFERTÉ

Démarrage du PLUI

La réunion de démarrage du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a permis de prendre connaissance des différents cabinets en charge de l'élaboration de ce document et des différentes étapes qui se déroulement selon un calendrier 2016 – 2019.

Arrêté projet de périmètre du nouvel EPCI – fusion Communauté d'Agglomération de Laval et Communauté de Communes du Pays de Loiron

Arrêté de projet de périmètre du nouvel EPCI prévu au SDCI daté du 25 mai, le Conseil Municipal dispose de 75 jours pour se prononcer. La question sera portée au prochain conseil municipal.

Date prochaine séance non fixée

Séance levée à 23 heures 50